

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ****Sultraspot Tint (NF)**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## 1.1. Identificateur de produit

|                   |                          |
|-------------------|--------------------------|
| Nom du produit    | Sultraspot Tint (NF)     |
| Numéro du produit | 8288/23515               |
| UFI               | UFI: AKXQ-0043-C007-836C |

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Utilisations identifiées | Spotting Agent |
|--------------------------|----------------|

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

|             |  |
|-------------|--|
| Fournisseur | Christeyns NV<br>Afrikalaan 182<br>9000 Gent<br>Belgium<br>Tel: +32 9 223 38 71<br>info@christeyns.be                                      |
| Fabricant   | Cole & Wilson Ltd<br>Rutland Street<br>Bradford<br>West Yorkshire<br>BD4 7EA<br>T:01274 393286<br>F: 01274 309143<br>info@colewilson.co.uk |

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

|                          |   |
|--------------------------|---|
| Numéro d'appel d'urgence | Christeyns NV: Tel: +32 9 223 38 71 (Mon-Fri 8am-4pm) |
|--------------------------|---|

## Sultraspot Tint (NF)

### Numéro d'appel d'urgence national

NCEC Tel: +44 1235 239670 (UK and Europe)  
 (DE) Giftnotruf Berlin +49 30 19240 (24h erreichbar)  
 (DE) Giftnotruf Berlin +49 (0)30 30686 790  
 (CH) STIZ, tel. 145  
 (CH) Centre suisse d'information toxicologique: +41.(0)1.251.51.51  
 (AT) Vergiftungsinformationszentrale: +43 1 40 400 2222  
 worldwide: <http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en>  
 (FR) CENTRE ANTI-POISON France: +33 45 42 59 59 ORFILA (INRS)  
 (FR) CENTRE ANTI-POISON Nancy: +33 (03) 83 26 36 36  
 (FI) Myrkytystietokeskus +358 9 471 977  
 (BE) Belgisch Antigifcentrum/Centre Antipoisons Belge : +32 70 245 245  
 (ES) Teléfono Instituto Nacional de Toxicología: 915 620 420  
 (GB) NHS 111  
 (IT) Centro Antiveleni, Ospedale Niguarda Milano: +39 02 6610 1029  
 (CZ) Toxikologické informační středisko, Klinika pracovního lékařství VFN a 1. LF UK, Na Bojišti 1, 120 00 Praha 2: +420 224 919 293, +420 224 915 402  
 (SK) Národné toxikologické informačné centrum, Univerzitná nemocnica Bratislava, pracovisko Kramáre, Klinika pracovného lekárstva a toxikológie, Limbová 5, 833 05 Bratislava : +421 2 54 77 41 66  
 (HU) Nemzeti Népegészségügyi Központ Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat: +36 80 20 11 99 (0-24 órában, díjmentesen hívható – csak Magyarországról); +36 1 476 6464 ((0-24 órában, normál díj ellenében hívható – külföldről is)  
 (LU) Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid: +352 8002 5500  
 (PT) Centro de Informação Antivenenos Instituto Nacional de Emergência Médica: +351 800 250 250  
 National Poisons Information Centre Tel: +353 (01) 809 2566 (Ireland) - Healthcare Professionals only (24 hour service)  
 +45 8988 2286 (Denmark)  
 +358 9 7479 0199 (Finland)  
 +47 2103 4452 (Norway)  
 +46 8 566 42573  
 +46 112 Begär Giftinformation (Sweden)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CE N° 1272/2008)

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Dangers physiques             | Non Classé                               |
| Dangers pour la santé humaine | Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 |
| Dangers pour l'environnement  | Non Classé                               |

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Mentions de mise en garde

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Etiquetage des détergents

≥ 30% hydrocarbures aliphatiques

## Sultraspot Tint (NF)

### Mentions de mise en garde supplémentaires

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.  
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

|   |                      |  |        |
|---|----------------------|--|--------|
| (2-methoxymethylethoxy) propanol  |                      |  | 30-50% |
| Numéro CAS: 34590-94-8  | Numéro CE: 252-104-2 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119450011-60-XXXX |        |
| <b>Classification</b><br>Non Classé   |                      |  |        |
| Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2"-nitrilotriethanol (1:1) |                      |  | 15-30% |
| Numéro CAS: 27323-41-7  | Numéro CE: 248-406-9 |  |        |
| <b>Classification</b><br>Skin Irrit. 2 - H315<br>Eye Irrit. 2 - H319        |                      |  |        |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Information générale</b> | Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Eloigner la personne touchée de la source de contamination.   |
| <b>Inhalation</b>           | Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.  |
| <b>Ingestion</b>            | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Consulter un médecin immédiatement. |
| <b>Contact cutané</b>       | Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.   |
| <b>Contact oculaire</b>     | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Information générale</b> | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.   |
| <b>Inhalation</b>           | Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer. |
| <b>Ingestion</b>            | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.  |
| <b>Contact cutané</b>       | Provoque une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites.                                    |
| <b>Contact oculaire</b>     | Ce produit est sévèrement irritant.  |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Indications pour le médecin</b> | Traiter en fonction des symptômes. |
|------------------------------------|------------------------------------|

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## Sultraspot Tint (NF)

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Déverser la matière répandue dans des zones de retenue ou des récipients appropriés avec de grandes quantités d'eau. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient. Conserver le récipient bien fermé.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## Sultraspot Tint (NF)

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### (2-méthoxyméthylethoxy) propanol

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 50 ppm 308 mg/m<sup>3</sup>

D

D = Absorption de peau.

##### (2-méthoxyméthylethoxy) propanol (CAS: 34590-94-8)

|      |   |
|------|---|
| DNEC | Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 283 mg/kg/jour<br>Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 36 mg/kg/jour<br>Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37.2 mg/m <sup>3</sup><br>Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 121 mg/kg/jour<br>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 308 mg/kg |
| PNEC | - Station d'épuration des eaux usées; 4168 mg/l<br>- eau douce; 19 mg/l<br>- Sol; 2.74 mg/kg/jour<br>- eau de mer; 1.9 mg/l<br>- Sédiments (eau douce); 70.2 mg/kg/jour<br>- rejet intermittent; 190 mg/l<br>- Sédiments (eau de mer); 7.02 mg/kg/jour  |

##### Dimethyl Sulfoxide (DMSO) (CAS: 67-68-5)

|      |   |
|------|---|
| DNEC | Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 60 mg/kg bw/day<br>Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 100 mg/kg bw/day<br>Travailleurs, Industrie/Professionnel - Cutanée; Long terme Effets locaux: 200 mg/kg bw/day<br>Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 47 mg/m <sup>3</sup><br>Travailleurs, Industrie/Professionnel - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 265 mg/m <sup>3</sup><br>Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 120 mg/m <sup>3</sup><br>Travailleurs, Industrie/Professionnel - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 484 mg/m <sup>3</sup> |
| PNEC | eau douce; 17 mg/l<br>eau de mer; 1.7 mg/l<br>Station d'épuration des eaux usées; 11 mg/l<br>Sédiments (eau douce); 13.4 mg/kg soil dw<br>Sol; 3.02 mg/kg soil dw<br>;  |

##### 2,2',2"-NITRILÉTHANOL (CAS: 102-71-6)

|      |   |
|------|---|
| DNEC | Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 6.3 mg/kg<br>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5 mg/m <sup>3</sup><br>Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 5 mg/m <sup>3</sup><br>Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 13 mg/kg<br>Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3.1 mg/kg<br>Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.25 mg/m <sup>3</sup><br>Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.25 mg/m <sup>3</sup> |
| PNEC | eau douce; 0.32 mg/l<br>rejet intermittent; 5.12 mg/l<br>Sédiments (eau douce); 1.7 mg/kg<br>eau de mer; 0.032 mg/l<br>Sédiments (eau de mer); 0.17 mg/kg<br>Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l<br>Sol; 0.151 mg/kg  |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Sultraspot Tint (NF)

### Equipements de protection



|   |   |
|---|---|
| Contrôles techniques appropriés         | Aucune ventilation particulière requise.  |
| Protection des yeux/du visage           | Safety glasses with side-shields (EN 166).  |
| Protection des mains                    | Chemical resistant PVC/Nitrilrubber gloves (to European standard EN 374 or equivalent). Thickness: 0,4 mm. Penetration time: >480 min (level 6). The selection of specific gloves for a specific application and time of use in a working area, should also take into account other factors on the working space, such as (but not limited to): other chemicals that are possibly used, physical requirements (protection against cutting/drilling, skill, thermal protection), and the instructions/specification of the supplier of gloves. |
| Autre protection de la peau et du corps | Wear suitable protective clothing (EN14605)   |
| Mesures d'hygiène                       | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.   |
| Protection respiratoire                 | Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.  |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                  |                                   |
|------------------|-----------------------------------|
| Aspect           | Liquide.                          |
| Couleur          | Jaune.                            |
| Odeur            | Caractéristique.                  |
| pH               | pH (solution concentrée): 6.5-7.5 |
| Point d'éclair   | 85°C Coupelle fermée.             |
| Densité relative | 1.01-1.07 @ 20°C                  |
| Solubilité(s)    | Pas d'information disponible.     |

### 9.2. Autres informations

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Autres informations | Indéterminé. |
|---------------------|--------------|

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

|            |  |
|------------|--|
| Réactivité | Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit. |
|------------|--|

### 10.2. Stabilité chimique

|                    |  |
|--------------------|--|
| Stabilité chimique | Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. |
|--------------------|--|

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction potentiellement dangereuse connue. |
|--------------------------------------|--|

### 10.4. Conditions à éviter

|                     |  |
|---------------------|--|
| Conditions à éviter | Eviter la chaleur. @@@Avoid direct sunlight.@@@ Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants. Réducteurs. |
|---------------------|--|

### 10.5. Matières incompatibles

|                        |                                       |
|------------------------|---------------------------------------|
| Matières incompatibles | Oxydants puissants. Réducteurs forts. |
|------------------------|---------------------------------------|

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## Sultraspot Tint (NF)

Produits de décomposition dangereux Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|   |  |
|---|--|
| Effets toxicologiques   | Pas considéré comme dangereux pour la santé selon la réglementation en vigueur.  |
| Toxicité aiguë - orale  |  |
| Indications (DL <sub>50</sub> orale)                                  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Toxicité aiguë - cutanée  |  |
| Indications (DL <sub>50</sub> cutanée)                                | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Toxicité aiguë - inhalation   |  |
| Indications (CL <sub>50</sub> inhalation)                             | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  |  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | Provoque une irritation cutanée.   |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          |  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| Sensibilisation respiratoire  |  |
| Sensibilisation respiratoire  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Sensibilisation cutanée   |  |
| Sensibilisation cutanée   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Mutagenicité sur les cellules germinales                              |  |
| Essais de génotoxicité - in vitro                                     | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Cancérogénicité   |  |
| Cancérogénicité   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Cancérogénicité CIRC  | Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.   |
| Toxicité pour la reproduction   |  |
| Toxicité pour la reproduction - fertilité                             | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Toxicité pour la reproduction - développement                         | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  |  |
| Exposition unique STOT un   | Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.  |
| toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée |  |
| Exposition répétée STOT rép.  | Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.  |
| Danger par aspiration   |  |
| Danger par aspiration   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.   |
| Information générale  | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.   |
| Inhalation  | Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. Bien que ce soit improbable, des symptômes similaires à ceux de l'ingestion peuvent se développer. |
| Ingestion   | L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale.   |
| Contact cutané  | Irritant pour la peau.   |

## Sultraspot Tint (NF)

|   |   |
|---|---|
| Contact oculaire                          | Ce produit est sévèrement irritant.   |
| Dangers chroniques et aigus pour la santé | Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique. |
| Voie d'exposition                         | Contact cutané et/ou oculaire.<br>Ingestion   |

### Informations toxicologiques sur les composants

#### (2-methoxymethylethoxy) propanol

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 5.001,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5.001,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 9.510,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 9.510,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l) 3.404,47

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 3.404,47

#### Dimethyl Sulfoxide (DMSO)

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 28.300,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 28.300,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 40.000,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 40.000,0

##### Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> vapeurs mg/l) 5,34

Espèces Rat

#### 2,2',2"-NITRILOETHANOL

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 6.400,0

## Sultraspot Tint (NF)

|   |  |
|---|--|
| Espèces   | Rat  |
| ETA orale (mg/kg)                               | 6.400,0  |
| Toxicité aiguë - cutanée                        |  |
| Toxicité aiguë cutanée (DL <sub>50</sub> mg/kg) | 2.001,0  |
| Espèces   | Rat  |
| ETA cutanée (mg/kg)                             | 2.001,0  |
| Cancérogénicité                                 |  |
| Cancérogénicité CIRC                            | CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. |

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas considéré toxique pour les poissons.

#### Informations écologiques sur les composants

##### (2-methoxymethylethoxy) propanol

#### toxicité aquatique aiguë

|   |  |
|---|--|
| Toxicité aiguë - poisson                | CL <sub>50</sub> , 96 hours: >1000 mg/l, Poecilia reticulata (Guppy)     |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE <sub>50</sub> , 48 heures: 1919 mg/l, Daphnia magna                   |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques     | CE <sub>50</sub> , 72 heures: >969 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata |
| Toxicité aiguë - microorganismes        | EC10, 18 heures: 4168 mg/l,  |

#### toxicité aquatique chronique

|   |  |
|---|--|
| Toxicité chronique - invertébrés aquatiques | NOEC, 22 jours: 0.5 mg/l, Daphnia magna<br>LOEC, 22 jours: 0.5 mg/l, Daphnia magna |
|---|--|

##### Dimethyl Sulfoxide (DMSO)

#### toxicité aquatique aiguë

|   |   |
|---|---|
| Toxicité aiguë - poisson                | CL <sub>50</sub> , 96 heures: >25000 mg/l, Danio rerio (zebra fish) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE <sub>50</sub> , 48 heures: 24600 mg/l, Daphnia magna             |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques     | CE <sub>50</sub> , 72 hours: 17000 mg/l, Algues                     |
| Toxicité aiguë - microorganismes        | CE <sub>50</sub> , 0.5 hours: 10-100 mg/l, Bacteria                 |

##### 2,2',2"-NITRILOETHANOL

#### toxicité aquatique aiguë

|   |  |
|---|--|
| Toxicité aiguë - poisson                | CL <sub>50</sub> , 96 hours: 450-1000 mg/l, Poissons   |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE <sub>50</sub> , 48 hours: >2500 mg/l, Daphnia magna |

## Sultraspot Tint (NF)

Toxicité aiguë - plantes  
aquatiques

Cl<sub>50</sub>, 72 hours: 216 mg/l, Algues

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Persistance et dégradabilité

Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

#### Informations écologiques sur les composants

##### (2-methoxymethylethoxy) propanol

Biodégradation - Dégradation 75%: ~ 28 jours

##### Dimethyl Sulfoxide (DMSO)

Biodégradation OECD 301D - 31%: 28 jours

##### 2,2',2"-NITRILOETHANOL

Biodégradation OECD 301A - Dégradation 97%: 28 jours

Demande chimique en  
oxygène 0.25

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

#### Informations écologiques sur les composants

##### (2-methoxymethylethoxy) propanol

Coefficient de partage log Pow: ~ 0.006

##### Dimethyl Sulfoxide (DMSO)

Coefficient de partage Log Koc: 0.64

##### 2,2',2"-NITRILOETHANOL

Potentiel de bioaccumulation FBC: < 0.4, Cyprinus carpio (carpe commune)

Coefficient de partage log Pow: -2.3

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Soluble dans l'eau.

#### Informations écologiques sur les composants

##### (2-methoxymethylethoxy) propanol

Coefficient  
d'adsorption/désorption Eau - Koc: ~ 0.28 @ °C

##### 2,2',2"-NITRILOETHANOL

Tension de surface 48.8 mN/m @ 25°C

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## Sultraspot Tint (NF)

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes                      Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets                      Dispose of in accordance with Local Authority regulations as special waste according to The Control of Special Waste Regulations 1996

EURAL Code

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général    Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention  
Marpol 73/78 et au recueil IBC                      Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE    Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Drug Precursors Regulation  
(273/2004)

Danish product registration  
number

Danish national regulations

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

## Sultraspot Tint (NF)

### UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
CAS: Chemical Abstracts Service.  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

#### Commentaires sur la révision

C'est la première version.

#### Date de révision

02-02-24

#### Révision

0

#### Numéro de FDS

8288/23515

#### Mentions de danger dans leur intégralité

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.